

## Natura 2000 : le réseau prend forme

Nathalie  
Kosciusko-Morizet

Secrétaire d'État  
chargée  
de l'Écologie



© O. Brasseau

66

La France s'est engagée, avec le reste de l'Union européenne, à stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. Pour atteindre cet objectif pour les espèces et les habitats marins, nous venons ainsi de désigner un réseau de 76 sites Natura 2000 qui recouvre 24 000 km<sup>2</sup>, sur les trois façades maritimes métropolitaines. L'ampleur de cette désignation témoigne, une fois encore, de la richesse de nos espaces marins : la France héberge, par exemple, 80% de la population hivernante de puffins des Baléares ; elle est aussi, avec l'estuaire de la Gironde, le dernier lieu de reproduction de l'esturgeon d'Europe.

Cependant, en désignant des sites Natura 2000, nous ne mettons pas « sous cloche » ces espaces, mais au contraire, nous y reconnaissons un enjeu particulier de protection de la nature pour qu'ils soient gérés dans une démarche de développement durable. C'est pour cela que la France a choisi d'organiser la gestion de ces sites autour de la concertation et en privilégiant les solutions contractuelles.

Pour compléter ce réseau d'aires marines protégées, nous nous sommes aussi engagés, lors du Grenelle de l'environnement, à la création d'une dizaine de parcs naturels marins. Quel que soit l'outil réglementaire retenu, la concertation locale constitue l'étape essentielle conditionnant l'avancée des projets. C'est pourquoi, je tiens à remercier tous les acteurs pour le climat apaisé et constructif qui a prévalu pour le travail sur la désignation des sites Natura 2000 en mer. »

**E**n 2011, le réseau des sites Natura 2000 en mer devra être opérationnel sur 40 % des eaux territoriales françaises. L'Agence des aires marines protégées participe activement à son élaboration.



© X. Turpin / Agence des aires marines protégées

Un labre, caché dans un herbier de posidonie, habitat d'intérêt prioritaire.

miné les secteurs les plus appropriés pour répondre aux exigences des directives. Ensuite, les scientifiques en région ont affiné ces propositions pour déboucher sur des sites Natura 2000. Le milieu marin est complexe et d'investigation scientifique relativement récente. Mais le réseau actuel nous semble cohérent pour la partie eaux côtières, à une ou deux exceptions près. Au large, il devra être complété, une fois les connaissances acquises pour cerner au mieux les propositions à faire ».

Le réseau français offre d'ores et déjà de riches particularités. Il en est ainsi des her-

Le 5 novembre, Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, annonçaient au Conseil des ministres la protection, au titre de Natura 2000, de 76 nouveaux sites marins.

Le réseau, constitué des territoires désignés par les États membres de l'Union européenne au titre des directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats, faune et flore sauvages » (1992), couvre désormais en France, plus de 31 180 km<sup>2</sup>. Le ministre et la secrétaire d'État rappelaient dans le même temps, les projets de parcs naturels marins. Ces annonces sont le fruit d'une politique et d'une réflexion cohérentes : protéger les espaces naturels les plus remarquables et représentatifs mais aussi ceux qui les relient afin de permettre la circulation des espèces.

Le dispositif Natura 2000 vise à assurer le bon état de conservation des espèces et habitats d'intérêt européen. Les sites sont sélectionnés sur une base scientifique, le référent français étant le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). « Nous avons tout d'abord déterminé les habitats et espèces communautaires fréquentant nos eaux », rappelle Jacques Trouvillez, directeur du service du patrimoine naturel, puis déter-

miniers de posidonies, un habitat prioritaire endémique de la Méditerranée. En France, la majeure partie de ces herbiers bénéficie désormais d'une protection au titre de Natura 2000. Pour les phoques, veaux marins et gris, en limite d'aire de répartition dans la Manche, une attention particulière a été apportée aux zones de repos, de mue et de reproduction. La France partage la responsabilité de la conservation du puffin des Baléares avec l'Espagne. Ainsi l'oiseau a-t-il été pris en compte d'un côté des Pyrénées pour les zones de reproduction et de l'autre pour les zones d'hivernage.

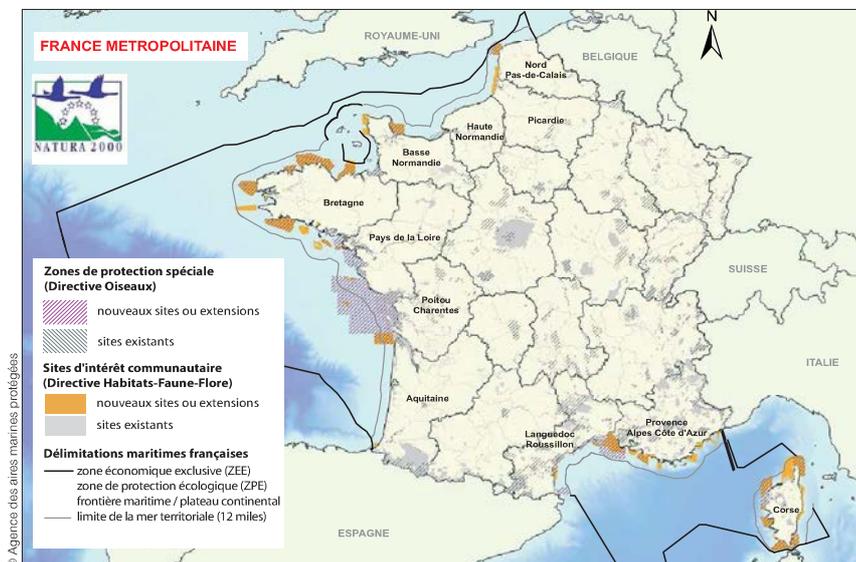
### Protéger et relier

L'esturgeon constitue un autre exemple intéressant, puisqu'il s'agit d'une espèce dont la France a la responsabilité mondiale. La dernière zone de reproduction se trouve en amont de la Gironde.

L'Agence des aires marines protégées prépare aujourd'hui les guides méthodologiques pour l'élaboration des documents de gestion. « Ces documents d'objectifs, qui prévoient les mesures à mettre en place, sont le fruit de démarches locales impliquant une participation de nombreux acteurs, réunis en un comité de pilotage », rappelle Laurent Germain, chargé de mission à l'Agence. Une évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces sera conduite, tous les six ans, sur chacun des sites.

# Natura 2000 : gestion à l'horizon

L'Agence travaille à la création d'un catalogue des mesures possibles pour la gestion des sites Natura 2000. Ce référentiel apportera une aide à la rédaction des documents d'objectifs.



Le réseau Natura 2000 en mer avec les 76 nouveaux sites.

Trois chargés de mission ont été engagés par l'Agence : Pascal Ragot, pour les cultures marines ; Elodie Maison, pour les sports et loisirs nautiques ; Fanny Le Fur, pour la pêche professionnelle. Tous ont des expériences

« sont très diversifiés et l'interaction dépend de la nature de l'engin utilisé, de l'intensité de l'effort de pêche mais également de la vulnérabilité spécifique des habitats et espèces présentes ». Elodie Maison, qui travaille sur seize groupes d'activités, constate : « Les pratiquants de ces activités récréatives sont très nombreux et ne sont pas tous fédérés. Les difficultés résideront dans la mise en œuvre de mesures de gestion prenant tout en compte, y compris ceux qui sont hors structures organisées ».

## Panorama de mesures

Un premier rapport sur l'analyse des interactions sera bientôt présenté aux professionnels et usagers concernés. « Si les interactions de l'aquaculture avec le milieu marin ont été bien étudiées, elles sont très variables d'un site à l'autre, selon le type d'élevage, les conditions de courammentologie... », indique Pascal Ragot. Des analyses plus précises, à l'échelle de chaque site, seront donc nécessaires pour qualifier localement l'intensité de la pression exercée par chaque activité. « Les interactions de la pêche avec le milieu sont assez complexes, précise pour sa part Fanny Le Fur. Les engins

« devraient apporter une aide précieuse au moment de la rédaction des documents d'objectifs, élaborés dans le cadre des comités de pilotage des sites Natura 2000. « Il est attendu pour avril 2009 et comprendra un catalogue de mesures de toute nature concernant l'organisation des activités dans le temps ou dans l'espace, les conditions d'exercice des pratiques mais également des actions ponctuelles permettant la restauration des fonctionnalités de l'écosystème », précise Olivier Abellard. Des pistes de financement seront également identifiées pour permettre la mise en œuvre de certaines mesures susceptibles de faire l'objet de contrepartie financière.

Ce type de référentiel existe déjà pour les milieux forestiers et associés, mais l'expérience en milieu marin est peu développée. « Nous procédons en deux temps, explique Olivier Abellard, chef de projet pour l'Agence. Nous effectuons d'abord une identification et une description des interactions potentielles entre les activités étudiées et les habitats et espèces Natura 2000. Au premier trimestre 2009, nous réali-

serons le recueil de mesures de gestion existantes autour de ces activités afin de proposer de nouvelles solutions techniques. L'élaboration de ce référentiel passe donc par la collecte de données bibliographiques, des réunions d'experts scientifiques de l'Ifremer et du Muséum national d'histoire naturelle notamment, mais aussi par une large concertation avec les professionnels et les usagers ».

## État des lieux

“ 5,5% du territoire maritime ”



**Charlotte Johnston**

Responsable des sites Natura 2000 en mer en Angleterre - Joint Nature Conservation Committee (JNCC).

**Combien de sites compte aujourd'hui le programme Natura 2000 en mer au Royaume-Uni ?**

L'ensemble du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord), comprend 81 sites au titre de la directive « Habitats » et 73 au titre de la directive « Oiseaux », soit environ 14 900 km<sup>2</sup> et 5,5% du territoire maritime total. Il s'agit déjà d'un réseau cohérent, mais il est loin d'être achevé !

**Comment avez-vous procédé pour les désigner et mettre en œuvre leur gestion ?**

Lorsqu'un site Natura 2000 est

transmis à la Commission européenne, l'agence pour la conservation de la nature concernée (JNCC, Natural England, Scottish natural heritage ou Northern Ireland environment agency) définit des objectifs et émet un avis sur les activités à gérer. Ces recommandations sont transmises aux autorités compétentes (celles qui délivrent les licences de pêche par exemple) qui endossent alors la responsabilité de la gestion. À la différence de la France, le plan de gestion n'est pas obligatoire. Il n'existe pas non plus de comité de pilotage mais des « management groups » qui réunissent les autorités responsables de la

gestion et des organisations qui ont un intérêt sur le site. Par contre, il demeure très important d'inclure tous les acteurs, dès l'origine du processus, pour développer les mesures de gestion et les mettre en œuvre.

**Quelles sont les prochaines étapes au Royaume-Uni ?**

Nous lançons une nouvelle consultation de trois mois en 2009, sur nos deux prochains sites pré-supposés : Rockall à l'ouest de l'Écosse et Dogger Bank, au milieu de la mer du Nord. À l'automne, sept autres sites seront concernés et d'autres suivront en 2010. Nous espérons compléter le réseau pour les habitats en 2011.

## Le forum en outre-mer

Du 23 au 29 novembre, la Guadeloupe a accueilli le forum dédié aux gestionnaires d'aires marines protégées. Il était organisé parallèlement aux rencontres des parcs nationaux français.

Pour la première fois, cette réunion annuelle s'est tenue en outre-mer. Ce fut l'occasion de rappeler que la biodiversité marine est avant tout présente dans les DOM-TOM et d'évoquer les projets locaux : l'extension récente du Parc national de Guadeloupe et la création possible d'un sanctuaire de mammifères

marins aux Antilles. Les gestionnaires de terrain ont également partagé leurs préoccupations et réflexions communes : comment articuler et faire comprendre les différents types de protection ? Comment prendre en compte le fonctionnement des écosystèmes à différentes échelles ? Comment encadrer la pêche de loisirs ?

L'évaluation régulière des activités et du milieu marin dans les aires marines protégées a également été au cœur des débats. Le recours à de nouvelles technologies

comme les vidéos sous-marines et les drones pourrait aider les gestionnaires à assurer un meilleur suivi des vastes espaces dont ils ont la gestion. « Ce foyer d'idées, d'initiatives, d'échanges, de questions pratiques est précieux pour alimenter le développement du réseau et sa gestion efficace », se félicite Laurent Germain, chargé de mission à l'Agence des aires marines protégées, structure qui a financé cette rencontre annuelle.

### une charte, un forum

Créé en 2001, le forum fonctionne sur le principe de la libre adhésion. Tous les membres du réseau s'engagent par une charte à partager leurs expériences. « Le forum est né sous l'impulsion de responsables de structures qui souhaitaient devenir des aires marines protégées, rappelle Frédéric Bachet, directeur du Parc marin de la Côte Bleue, qui assure actuellement l'animation et la présidence tournante du forum. À l'origine, il s'agissait de simples envois de mails, puis le forum s'est structuré ». Pour les deux prochaines années, les réflexions seront conduites par le nouveau président, Xavier Delloue, un ultra-marain du Parc national de Guadeloupe, conservateur de la Réserve naturelle du Grand Cul-de-sac Marin.

## ✦ Aires marines protégées en Méditerranée



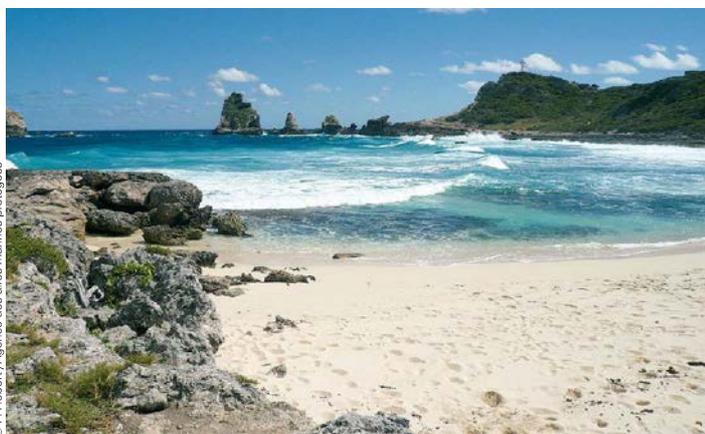
Au mois d'octobre, l'Union mondiale pour la nature (UICN), le WWF et MedPan, réseau des gestionnaires des aires marines protégées en Méditerranée publiaient une étude, intitulée « La situation des aires marines protégées en Méditerranée ». Son objectif principal est d'évaluer le travail accompli depuis 2005 et l'intérêt d'un tel réseau. Fort des résultats obtenus, l'intensification de cette démarche représente une véritable opportunité. En outre, cette synthèse constitue une véritable ressource pour les gestionnaires d'aires marines protégées, institutions, scientifiques et décisionnaires. Le grand public peut, quant à lui, découvrir le travail de protection marine réalisé dans sa région.

[www.medpan.org](http://www.medpan.org)

## ✦ Un ambassadeur des AMP à l'UICN



À l'occasion du congrès mondial de l'UICN qui s'est déroulé à Barcelone au mois d'octobre, Christophe Lefebvre, délégué aux affaires européennes et internationales de l'Agence des aires marines protégées a été élu, pour quatre ans, conseiller régional européen de l'UICN. Cette élection est l'aboutissement d'un long engagement en faveur de la protection de la mer et du littoral. C'est aussi une opportunité de placer au cœur du débat la conception française de création et de gestion participative d'aires marines protégées.



© P. Robert / Agence des aires marines protégées

Chaque année, 500 000 visiteurs admirent la Pointe des Châteaux, site classé, à l'est de la Guadeloupe.

## Les ormeaux affichent la couleur

À partir de Noël, les consommateurs trouveront des ormeaux de l'île de Molène estampillés « Parc naturel marin d'Iroise » chez leur poissonnier.

« Nous travaillons sur ce projet depuis cet été », indique Thierry Canteri, le directeur du parc,

avec le comité local des pêches du Nord-Finistère, la criée de Brest et Bretagne qualité mer (BQM). Nous allons signer une convention pour accompagner la commercialisation des ormeaux pêchés autour de l'île de Molène ». Cette pêcherie, pratiquée par un unique navire, est très encadrée. Distribués par le comité local des pêches, des bagues sertissent les ormeaux avant leur passage en criée à Brest. L'objectif est de valoriser la qualité du produit auprès des consommateurs tout en sensibilisant au milieu marin d'exception d'où il provient.

« L'encadrement de cette pêcherie s'est développé parallèlement à la mise en place du parc. C'est donc un juste retour des choses. Nous sommes encore jeunes, mais il est intéressant d'affirmer notre existence à travers ce type d'actions que l'on pourra élargir à d'autres espèces à l'avenir. Il s'agit d'une

première. Les parcs marins de l'étranger sont plutôt des sanctuaires dans lesquels toute pêche est malvenue. Nous sommes dans une autre logique en souhaitant travailler avec des producteurs responsables sur des espèces bien gérées ».

C'est le cas d'Aurélien Masson et de son cousin, qui travaillent tous deux sur le navire *La Bohême*. « Nous nous sommes lancés, il y a cinq ans,

après avoir obtenu des diplômes de plongée. C'est la seule technique autorisée pour ramasser les ormeaux qui se trouvent sous les rochers entre 3 et 15 m ». Une licence est attribuée au navire. Elle s'accompagne d'un quota d'une tonne par pêcheur (quota décidé par le comité local après accord de l'Ifremer), soit environ 15 000 pièces au total, d'une taille minimale de 9 cm. Le tout est récolté sur une zone très précise au sein du périmètre du parc.

### Une première

© O. Brosseau / Agence des aires marines protégées



© T. Abiven / Agence des aires marines protégées

Bientôt, un ormeau bagué « Parc naturel marin d'Iroise ».

# Tout sur le requin pélerin

En partenariat avec l'Association pour l'étude et la conservation des séléciens (APECS), l'Agence a réalisé une étude détaillée sur ce requin inoffensif qui fréquente nos côtes.



© Heber/APECS

**Impressionnant, le requin pélerin ne se nourrit pourtant que de plancton.**

Le requin pélerin (*Cetorhinus maximus*) est inscrit sur la liste de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR) des espèces menacées ou en déclin. La France l'a choisi, avec sept autres espèces, pour contribuer à la conservation et à la protection de la biodiversité marine.

Amélia Curd a été recrutée par l'Agence des aires marines protégées pour travailler sur cette espèce au sein du Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers de Dinard, en lien avec le Muséum national

d'histoire naturelle et l'Ifremer. En juillet, un partenariat était aussi signé avec l'APECS qui mène le programme national d'étude et de recensement sur le requin pélerin. Créée à Brest en juillet 1997, l'association représente la France dans les instances dirigeantes de l'European Elasmobranch Association qui regroupe les chercheurs européens spécialistes des poissons cartilagineux (requins, raies et chimères). Son objectif est d'agir pour leur conservation et de participer à la diffusion des connaissances.

« Mon travail a consisté en une synthèse bibliographique, puis en un recueil des données disponibles sur l'ensemble de la zone OSPAR, indique Amélia Curd. On observe particulièrement le requin pélerin en Bretagne, au Royaume-Uni et en Irlande. La dernière partie du rapport contient des propositions d'actions et de mesures de gestion ». Il est notamment question d'homogénéiser les efforts de recherche dans les différents pays, de développer un guide de conduite pour approcher de façon respectueuse les requins en mer ou encore d'identifier les lacunes dans les différentes conventions internationales relatives à l'espèce. Ce travail servira de recommandation pour les organismes internationaux compétents et pour les futures orientations de la directive européenne sur la stratégie du milieu marin. La Commission OSPAR ne peut, en effet, pas adopter de programmes ni de mesures directes sur les gestions des pêcheries, par exemple.

## Pacifique : requins sous surveillance

Avec l'appui financier de l'Agence des aires marines protégées, deux espèces de requins font l'objet d'un suivi satellitaire depuis la Polynésie française. Objectif : mieux connaître leurs zones de prédilection afin de les protéger.

Les requins du Pacifique ont longtemps bénéficié d'une protection liée à leur statut emblématique et symbolique dans la culture océanienne. Leurs captures, alors peu abondantes, relevaient d'une pêche artisanale. Celles-ci se sont récemment intensifiées pour alimenter des marchés asiatiques. Face à ce constat, le gouvernement polynésien a décidé de ne pas laisser une pêche intensive se développer. En 2006, il a interdit, pendant dix ans, celle de toutes les espèces de requins dans les eaux polynésiennes, à l'exception du requin Mako (*Isurus oxyrinchus*).

Malheureusement, l'intégrité des populations de requins ne dépend pas seulement de l'absence de prélèvement. Elle est également tributaire du maintien en l'état de leurs habitats et notamment de ceux fréquentés durant certaines phases vulnérables de leur vie : reproduction, naissance... La plupart de ces lieux demeurent mal connus sauf pour quelques espèces côtières. Une partie des espèces présentes en Polynésie française étant classée sur la liste rouge de l'Union mondiale

pour la nature (UICN), la mise en place de mesures spécifiques pour la conservation de ces espèces devient pressante dans un contexte de lutte contre la perte de biodiversité. Le Centre de l'environnement de Moorea (Criobe/Ephe) étudie actuellement le cycle de vie de deux espèces particulièrement représentées en Polynésie : le grand requin marteau (*Sphyrna mokorran*) et le requin citron (*Negaprion acutidens*), tous deux étant respectivement classés en danger et vulnérables par l'UICN. Plusieurs spécimens des deux espèces sont actuellement munis d'une balise satellitaire qui enregistre les paramètres de l'environnement durant leurs déplacements. L'analyse de ces paramètres devrait permettre aux chercheurs de localiser les zones fréquentées par les individus, y compris celles où ils demeurent pendant les phases vulnérables de leur vie.



© T. Vignaud

**Le requin citron, classé vulnérable.**

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédactrice en chef : Agnès Poiret

Secrétaires de rédaction : Olivier Brosseau, Dominique Guillot

Ont participé à ce numéro : S. Brugneaux, S. Planes, O. Musard, L. Germain, F. Le Fur, P. Ragot, E. Maison, O. Abellard, T. Carteri, M. Cau, M. Mahier

Agence des aires marines protégées :

42 bis, quai de la Douane

BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2

Tél. 02 98 33 87 67

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

## ★ Baie de Douarnenez : un autre regard

Le Parc naturel marin d'Iroise organise une conférence sur la biodiversité de la baie de Douarnenez, l'une des plus importantes nurseries de poissons de l'Iroise et une zone d'hivernage pour plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux. En partenariat avec l'Institut universitaire européen de la mer, le parc a d'ailleurs lancé un programme consacré aux étoiles de mer. Les scientifiques Dominique Hamon, Aline Blanchet (Ifremer), Monique Guillou (IUEM) et Philippe Le Niliot (Parc naturel marin d'Iroise) évoqueront cette question et dévoileront certaines facettes inédites de la baie. Yves Gladu, photographe, présentera ses paysages sous-marins.



Le 12 décembre 2008, à Douarnenez - Auditorium de la médiathèque Georges Perros - De 20h30 à 22h30 - Entrée libre et gratuite.

## ★ « Grands fonds et exploitation » à Océanopolis

L'Agence des aires marines protégées, l'Ifremer, Océanopolis et Le Marin proposent une soirée grand public sur le thème des ressources, de la biodiversité et des enjeux dans les grands fonds. Au programme : un documentaire de la réalisatrice Sarah Zierul : « Les grands fonds : le nouvel eldorado ». Le film sera suivi d'un débat animé par André Thomas, rédacteur en chef du Marin.

Le 10 décembre 2008, à Brest - Grand auditorium d'Océanopolis - 20h30 - Entrée libre et gratuite.

## ★ Une expo 100% Océan !

Le Conservatoire du littoral, l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées proposent de découvrir la diversité des écosystèmes marins de la côte vers le large à travers l'exposition « 100% Océan, du rivage aux abysses ». Mangroves, récifs, écosystèmes profonds seront évoqués à travers maquettes, jeux, panneaux pédagogiques, carte géante des océans, présentation du Parc naturel marin d'Iroise...

Du 19 décembre 2008 au 26 avril 2009, Palais de la Découverte, av. Franklin-Roosevelt à Paris - t/lj sauf lundi. [www.palais-decouverte.fr](http://www.palais-decouverte.fr)